

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE

LE PROCHAIN NUMERO

N° 3/2017

JURISPRUDENCE

Autorité de la chose jugée

Eléments constitutifs - Identité de cause - Définition de la cause - Ensemble de faits délimités, juridiquement qualifiés et appréciés par le juge - C. civ., art. 1351. - *Cour d'appel 6 juillet 2016.- Numéro 41460 du registre*

Eléments constitutifs - Objet - Cause - Définitions - C. civ., art. 1351. - *Cour d'appel 12 juillet 2017.- Numéro 42831 du registre*

Note. La portée de la chose jugée, par Séverine Menétrey, assistant professeur à l'Université du Luxembourg

Contrats, conventions et obligations

Contrat à exécution successive - Rupture fautive - Paiement du prix jusqu'au terme sans exécution du contrat (non) - Dommages et intérêts - Evaluation judiciaire - Préjudice effectivement subi - C. civ., art. 1147. - *Cour d'appel 22 septembre 2016.- Numéro 41519 du rôle*

Contrat synallagmatique - Cause - Notion - C. civ., art. 1108. - *Lux. 13 octobre 2016.- Numéro 174605 du rôle*

Divorce

Aliments - Enfant commun majeur - Etudes à l'étranger - Conditions d'octroi - Condition de cohabitation - Preuve d'un lien de rattachement au domicile du parent demandeur assumant à titre principal la charge de l'enfant - Enfant vivant en concubinage sur le lieu de ses études - Incidence (non) - C. civ., art. 303-1. - *Cour de cassation 16 février 2017.- Numéro 3745 du registre*

Procédure civile

Action en justice - Demande - Obligation de concentrer les moyens dans la première demande - Exception - Fait nouveau - NCPC, art. 154.- *Cour d'appel 6 juillet 2016.- Numéro 41460 du registre*

Demande en justice - Indemnité de procédure - Dommages et intérêts - Frais et honoraires d'avocat - Identité d'objet (non) - C. civ., art 1351 et 1382 - NCPC, art. 240.- *Cour d'appel 12 juillet 2017.- Numéro 42831 du registre*

Travail

Contrat de travail - Résiliation pour motif grave - Interdiction d'invoquer des faits connus depuis plus d'un mois - Exception - Invocation de faits anciens à l'appui de faits nouveaux - Appréciation de la gravité des faits pris dans leur ensemble - C. trav., art. L. 124-10 (6). - *Cour de cassation 8 décembre 2016.- Numéro 3717 du registre*

Vente

Vice caché - Non-cumul entre l'action en garantie pour vices cachés et l'action en nullité pour erreur sur la substance - Exceptions - C. civ., art. 1110, 1116 et 1641. - *Cour d'appel 5 octobre 2016.-Numéro 42867 du rôle*